



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 4 novembre 2021

Objet : Prise en charge des tests COVID-19 dans le cadre professionnel.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Comme annoncée par le Président de la République, le 12 juillet dernier, la fin de la gratuité générale des tests de dépistage du COVID-19 est mise en œuvre depuis le 15 octobre dernier.

Comme vous le savez, des agents de nos trois entités sont soumis à la présentation d'un passe sanitaire dans certains établissements, comme à la Culture et aux Sports.

Certains d'entre eux, n'ayant pas eu à ce jour recours à la vaccination, se soumettent régulièrement à des tests afin d'exercer leurs missions. Or, ces tests, devenus payants, peuvent représenter pour ces agents un poids financier non négligeable.

Vous n'êtes pas sans savoir que la CGT s'est prononcée en faveur de la vaccination. Cependant, nous ne pouvons méconnaître les inquiétudes d'une partie infime de nos collègues vis-à-vis de cette injection.

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, vous avez mis en place un centre de dépistage au bénéfice des populations et donc des salariés de nos trois entités.

Aussi, dès lors qu'une telle structure existe, nous vous demandons de prendre en charge ces dépistages, dans le cadre professionnel, pour les agents concernés.

La satisfaction de notre demande, au-delà du côté financier, s'inscrira dans une politique pédagogique en faveur d'une sécurité sanitaire renforcée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**

Hugues JEFFREDO